

SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°15012024-002

Date de la convocation


Le 08/01/2024

Date d'affichage

Objet de la délibération

**MODIFICATION
DES STATUTS DU
SIAREC (N°5)**

**ADHESION DE
NOUVEAUX
MEMBRES
AU TITRE DE LA
COMPETENCE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Le Maire,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi 15 janvier à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent (excusé) : M. FERREIRA Manuel

Secrétaire de séance : Mme BONHOMME Sabrina

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L.5211-16, L.5211-20 et L.5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1975 modifié portant création du SIAREC,

Vu la délibération du SIAREC n°15_CS-09_09_20 du 9 septembre 2020 concernant la mise à jour de ses statuts (modification n°4)

Vu l'arrêté préfectoral n°17 02236 du 26 octobre 2017 portant modification des statuts du SIAREC

Vu la délibération du SIAREC n°06_CS_06_12_17 approuvant l'adhésion de nouvelles communes sous réserve que ces dernières transfèrent au Syndicat leurs résultats ainsi que leur actif et leur passif,

Vu l'arrêté préfectoral n°18 00623 du 25 mai 2018 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de MONTMORIN, PERIGNAT SUR ALLIER et SAINT JULIEN DE COPPEL,

Vu l'arrêté préfectoral n°18 01654 du 12 octobre 2018 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de CHAS, ESPIRAT, FAYET DE CHATEAU, MAUZUN, NEUVILLE, SAINT JEAN DES OLLIERES et VASSEL,

Vu l'arrêté préfectoral n°19 02197 du 10 décembre 2019 autorisant l'adhésion au SIAREC des communes de BOUZEL et SAINT DIER D'Auvergne,

Vu l'arrêté préfectoral n°20 210136 du 17 décembre 2020 autorisant l'adhésion au SIAREC de la commune de TREZIOUX et l'extension du périmètre de la communauté de communes de « Billom Communauté » au sein du SIAREC au territoire des 17 communes, pour la compétence Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral n°20 211551 du 11 août 2021 autorisant l'adhésion au SIAREC de la commune d'ISSERTEAUX,

Vu l'arrêté préfectoral n°20 210136 du 29 janvier 2021 autorisant la modification de l'article 3 des statuts du SIAREC,

Vu la délibération du SIAREC n°24_CS_12_12_23 concernant la mise à jour de ses statuts article n°2 (modification n°5) pour intégrer la commune d'ISSERTEAUX, Clermont Auvergne

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 063-216303255-20240115-15012024002-DE

SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

Métropole et Riom Limagne et Volcans en compétence
Assainissement Collectif,

Considérant que les membres du SIAREC disposent d'un délai de
3 mois pour délibérer sur cette modification statutaire,

Suite à cet exposé et délibération, le Conseil Municipal
DONNE, à l'unanimité, son accord pour cette modification n°5 des
statuts du SIAREC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à ST BONNET LES ALLIER, le 22 janvier 2024.

Le Maire,

~~Emeric DECOMBE~~



Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 063-216303255-20240115-15012024002-DE